

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Vente
commune de
Mende / SCI
FOUR M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Etaients présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
13 octobre 2022

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghalia THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de l'affichage
à la porte de la
Mairie et
publication sur le
site internet :
03/11/2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Françoise AMARGER BRAJON expose :

Par délibération du 28/09/2021 et par acte du 7 Décembre 2021, la commune de Mende a acheté par voie de préemption une maison située 17, Bd du Soubeyran et un garage au 2^{ème} sous-sol de la Résidence « l'Astragale » située 5, Allée Piencourt à MENDE. Aujourd'hui la commune souhaite céder ledit garage.

Le vendeur initial et l'acquéreur évincé ont renoncé à cette acquisition par courriers du 1^{er} et 7 Septembre 2022.

Après avoir proposé ledit garage à l'ensemble des copropriétaires de la résidence, la SCI FOUR M, dont le gérant est M. Bernard MICHEL, s'est portée acquéreur en premier.

Aussi, conformément à l'estimation du service des domaines, il est aujourd'hui proposé :

- DE **CEDER** à la **SCI FOUR M** un garage :

Propriétaire	Parcelle	Prix
Commune de Mende	AY 407 lot N° 34	15.000,00 €

- D'**AUTORISER** la vente du lot N° 34 de la parcelle AY 407 pour 11/1000 èmes par la Commune de Mende à la SCI FOUR M.
Frais notariés à la charge de ce dernier.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Me Odilon VASSE à LANGOGNE pour la SCI FOUR M et celui de Me PAPPARELLI-DARBON et Me FOULQUIE 7, Allée Paul Doumer, pour la Commune de Mende.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 31 voix pour et 2 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr